



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Présidente : Mme FRANCHET
Membres : Mmes FORBIN, QUENTEL,
MM. BEAUJOUAN, BEZIA, LE BOULC'H, MOZGALA, RAMACKERS
Excusés : MM. EYL, LE PRUNENEC

PV du 19 octobre 2021

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées. Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- **Championnat ou coupe**
- **Catégorie**
- **Division et poule**
- **Numéro du match**
- **Date**

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers et courriels réceptionnés au plus tard à **16h00**, le jour de la réunion.



MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs en respectant l'horaire de réception au district soit 16h00**, le jour de la réunion.

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier. (Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Arrêté Municipal de la Mairie de Saint-Germain-lès-Arpajon

Fermeture du stade Gaston Cornu jusqu'au 7 novembre 2021.

Courrier de la Communauté des Communes du Dourdannais en Hurepoix

Fermeture du terrain de Breux Jouy du 20 septembre 2021 au 30 avril 2022.

L'équipe +45 ans de Saint Chéron jouera au stade municipal à Corbreuse.



Arrêté Municipal de la Mairie de St Michel Sur Orge

Fermeture du terrain Lucien Simon jusqu'au 31 octobre 2021 inclus.

Arrêté Municipal de la mairie de Dourdan

Fermeture du terrain d'honneur du stade Maurice Gallais du 5 octobre 2021, jusqu'à nouvel ordre.

Courriel de la Marie de Grigny

Le terrain d'honneur Jean Miaud étant en travaux, les rencontres :

Vétérans de Grigny US se joueront à 9h30 sur le terrain synthétique au stade Jean Miaud.

U18 de Grigny US se joueront à 11h sur le terrain synthétique au Parc des sports et Loisirs.

Arrêté municipal de la Mairie de Cerny.

Fermeture du complexe sportif Jean-Ségalar du 22 octobre au 24 octobre.

COUPES

LE PREMIER TOUR DE LA COUPE ESSONNE U14 se jouera le 6 NOVEMBRE 2021

LE DEUXIEME TOUR DES COUPES ESSONNE ET DISTRICT SENIORS se jouera le 14 NOVEMBRE 2021

CALENDRIERS

Les calendriers des U18 F à 8 paraîtront courant octobre 2021.

Compte tenu de l'avancée des différents championnats, la Commission ne peut plus accepter d'engagements supplémentaires à compter du 11 octobre 2021.

Seniors F à 11

Notification Extranet LPIFF et courriel d'Arpajonnais RC, nous informant du forfait général de son équipe Seniors F à 11 évoluant en D1. Amende réglementaire.

U15 F à 8

Courriel de Milly Gatinais FC, nous informant du forfait général de son équipe U15 F à 8 évoluant en Poule C. Amende réglementaire.

Seniors

Courriel de Plateau Saclay ES, en date du 13 octobre 2021, nous informant du forfait général de sa deuxième équipe Seniors évoluant en D5/A. Amende réglementaire.

U16

Notification Extranet LPIFF d'Evry FC, du 12 octobre 2021 à 17 h 43, demandant l'engagement d'une quatrième équipe U16.



Refus de la Commission.
Cette demande est trop tardive.

HORAIRES PARTICULIERS/CHANGEMENT DE TERRAIN

U14

Pour les demandes d'horaires particuliers à partir de 16 h, si accord de la Commission et sous réserve que le club soit doté d'un éclairage conforme aux normes et prescriptions de la FFF et classé par la commission compétente.

Courcouronnes FC

Les rencontres à domicile des équipes U14 évoluant en D2/A et D4/A auront lieu au stade du Bord du Lac n°2 (terrain synthétique).
Accord de la Commission.

U16

Pour les demandes d'horaires particuliers à partir de 15 h 30, si accord de la Commission et sous réserve que le club soit doté d'un éclairage conforme aux normes et prescriptions de la FFF et classé par la commission compétente.

Lissois FC

Courriel de Lissois FC.
L'horaire demandé pour votre équipe U16 à savoir 12 h est respecté.

U18

Pour les demandes d'horaires particuliers à partir de 15 h 30, si accord de la Commission et sous réserve que le club soit doté d'un éclairage conforme aux normes et prescriptions de la FFF et classé par la commission compétente.

Lissois FC

Courriel de Lissois FC.
L'horaire demandé pour votre équipe U18 à savoir 14 h est respecté.

FOOT FEMININ

RAPPEL : LA FMI EST OBLIGATOIRE POUR LES SENIORS F A 11 ET JEUNES F A 8

FMI NON PARVENUE DU 9 OCTOBRE 2021

U15 F à 8 * Poule C

Ris Orangis US 1 / Milly Gatinais FC 1

Reprise du dossier.
2^{ème} et dernière demande



La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 26 octobre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.

FMI NON PARVENUES DU 16 OCTOBRE 2021

U15 F à 8 * Poule B

Longjumeau FC 1 / VYC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 26 octobre 2021.

Morangis Chilly FC 1 / Ste Geneviève Sports 1

Lecture du rapport du club recevant.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant ou au club visiteur pour sa réunion du 26 octobre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club recevant sur la non-transmission de la FMI.

U15 F à 8 * Poule C

Evry FC 1 / Ris Orangis US 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 26 octobre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

Grigny US 2 / Villabé ETS 2

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match originale au club recevant pour sa réunion du 26 octobre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

Match n° 24074542 du 9 octobre 2021

Ste Geneviève Sports 1 / Grigny US 1 * U15 F à 8 * Poule B

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club visiteur.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de Ste Geneviève Sports 1.

Amende réglementaire à Ste Geneviève Sports.



COUPES ESSONNE ET DISTRICT SENIORS

FMI NON PARVENUES DU 17 OCTOBRE 2021

Essonne

Corbeil AC 1 / Arpajonnais RC 1

1^{ère} et unique demande

La Commission demande la feuille de match aux deux clubs pour sa réunion du 26 octobre 2021, sous peine de match perdu (art. 10.1 de la Coupe).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le score de la rencontre.

Villiers sur Orge FC 1 / Milly Gatinais FC 1

1^{ère} et unique demande

La Commission demande la feuille de match aux deux clubs pour sa réunion du 26 octobre 2021, sous peine de match perdu (art. 10.1 de la Coupe).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le score de la rencontre.

District

Lissois FC 2 / Montgeron ES 2

1^{ère} et unique demande

La Commission demande la feuille de match aux deux clubs pour sa réunion du 26 octobre 2021, sous peine de match perdu (art. 10.1 de la Coupe).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le score de la rencontre.

Match n° 24060835 du 17 octobre 2021

Champcueil FC 1 / Orsay Bures FC 1 * Essonne

Courriel de Champcueil FC, du 14 octobre 2021, nous informant du forfait avisé de son équipe.

L'équipe d'Orsay Bures FC 1 est qualifiée pour le tour suivant.

Match n° 24060851 du 17 octobre 2021

Brunoy FC 1 / Boissy Ss/St Yon 1 * Essonne

Courriel de Boissy Ss/St Yon, du 15 octobre 2021, à 11 h 28, nous informant du forfait avisé de son équipe.

L'équipe de Brunoy FC 1 est qualifiée pour le tour suivant.

Match n° 24060781 du 17 octobre 2021

Plateau Saclay ES 2 / Orsay Bures FC 2 * District

Suite au forfait général de Plateau Saclay ES 2, l'équipe d'Orsay Bures est qualifiée pour le tour suivant.

Match n° 24060816 du 17 octobre 2021

Milly Gatinais FC 2 / Bondoufle AMC 2 * District



Lecture de la FMI.

Lecture du rapport d'arbitre. (Remerciements).

La Commission enregistre le forfait de Bondoufle AMC 2.

L'équipe de Milly Gatinais FC 2 est qualifiée pour le tour suivant.

Amende réglementaire à Bondoufle AMC.

Frais d'arbitrage à la charge de Bondoufle AMC.

CHAMPIONNAT SENIORS

FMI NON PARVENUES DU 10 OCTOBRE 2021

D2/B

Ste Geneviève Sports 3 / Grigny US 2

Reprise du dossier.

FMI débloquée tardivement, le 17 octobre 2021 à 11 h 31.

Amende pour transmission tardive à Ste Geneviève Sports.

D5/C

Lissois FC 3 / SO Vertois 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

1^{er} avertissement et amende à Lissois FC pour absence de la tablette. Iphone non reconnu.

Matches remis du 3 octobre 2021 à jouer le 31 octobre 2021

SGSSP 1 / St Michel FC 91 1 * D3/B

St Michel FC 91 2 / Jeunesse Etampoise 2 * D4/B

Demande de changement de terrain via Footclubs

Itteville-Ballancourt 1 / Brunoy FC 2 * D3/A

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure via Footclubs

Massy 91 FC 2 / Villabé ETS 1 * D3/A

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Demande de changement d'heure et de terrain via Footclubs

Grigny US 3 / Wissous FC 2 * D5/B

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Match n° 23751578 du 24 octobre 2021

Aigle Fertoise 2 / Pays Limours Ent. 1 * D4/A

Arrêté Municipal de le Mairie de Cerny de fermeture du stade Jean Ségalard.



La Commission reporte la rencontre au 31 octobre 2021.

Match n° 23751590 du 24 octobre 2021

Lissois FC 2 / Orsay Bures FC 2 * D4/A

Courriel de Lissois FC.

Suite à un problème de calendrier, la rencontre est reportée à 1 date ultérieure.

Elle se jouera à 16 h (horaire particulier).

Match n° 23554079 du 24 octobre 2021

St Germain Arpajon 1 / Antillais Vigneux 1 * D5/A

Arrêté Municipal de la Mairie de Saint-Germain-lès-Arpajon de fermeture du stade Gaston Cornu.

Courriel des Antillais de Vigneux.

Demande d'inversion de la rencontre.

Accord des deux clubs.

Accord de la Commission.

La rencontre retour du 27 mars 2022 se jouera au stade Gaston Cornu à Saint-Germain-lès-Arpajon.

CHAMPIONNAT CDM

Match n° 23873223 du 26 septembre 2021

Lissois FC 5 / Les Lusitaniens 5 * D2

Reprise du dossier.

Feuille de match non parvenue malgré deux demandes (Voir PV du 28 septembre et 5 octobre 2021).

La Commission dit match perdu par pénalité à Lissois FC 5 et aux Lusitaniens 5 (-1 point, 0 but).

Amende réglementaire à Lissois FC.

En cas de récidive au cours de la saison, Lissois FC 5 sera mis hors championnat (art. 44 du RSG du DEF).

CHAMPIONNAT U14

FMI NON PARVENUE DU 2 OCTOBRE 2021

D4/A

Ste Geneviève Sports 2 / Athis-Mons USO 1

Reprise du dossier.

La Commission demande le résultat aux deux clubs pour sa réunion du 26 octobre 2021.

FMI NON PARVENUES DU 16 OCTOBRE 2021

D3/A

Evry FC 4 / Mennecy CS 2

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 26 octobre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).



La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

D3/C

Milly Gatinais FC 1 / St Michel FC 91 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 26 octobre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Brétigny FCS 3 / Ris Orangis US 2 * D2/A

Courcouronnes FC 1 / Vigneux CO 1 * D2/A

Arpajonnais RC 2 / Ballancourt-Itteville 1 * D3/C

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Massy 91 FC 2 / Mennecy CS 1 * D2/A

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure via Footclubs

Brunoy FC 1 / Ulis CO 1 * D1

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Match n° 23533515 du 25 septembre 2021

Révélation FA 1 / Jeunesse Etampoise 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club recevant.

Feuille de match non parvenue malgré deux demandes (Voir PV du 28 septembre et 5 octobre 2021).

La Commission dit match perdu par pénalité à Révélation FA 1 et à Jeunesse Etampoise 1 (-1 point, 0 but).

Amende réglementaire à Révélation FA.

En cas de récidive au cours de la saison, Révélation FA 1 sera mis hors championnat (art. 44 du RSG du DEF).

Match n° 23532681 du 16 octobre 2021

Ulis CO 1 / Etampes FC 1 * D1

Demande d'Ulis CO de changement d'heure via Footclubs.

Accord d'Etampes FC.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende à Ulis CO pour demande tardive.



Match n° 23533523 du 16 octobre 2021

Révélation FA 1 / Montgeron ES 2 * D4/C

Demande de Révélation FA de changement de date et d'horaire via Footclubs.

Accord des deux clubs.

La demande a été traitée par le secrétariat.

La Commission fixe la rencontre au 30 octobre 2021 à 16 h.

Match n° 23533526 du 16 octobre 2021

Port. Ris Orangis 1 / Villemoisson FC 1 * D4/C

Courriel de Villemoisson FC, du 14 octobre 2021,

nous informant du forfait avisé de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 3^{ème} forfait de Villemoisson FC.

Cette équipe est déclarée forfait général.

Amende réglementaire à Villemoisson FC pour forfait général.

Cette équipe est retirée de la Coupe Essonne U14.

Dossier transmis à la Commission des Statuts et Règlements.

Match n° 23533527 du 16 octobre 2021

Epinau sur Orge SC 2 / Jeunesse Etampoise 1 * D4/C

Lecture de la feuille de match papier.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de Jeunesse Etampoise 1.

Amende règlementaire à Jeunesse Etampoise.

Match n° 23534970 du 23 octobre 2021

St Germain Arpajon 1 / Boussy-Quincy FC 1 * D3/B

Arrêté Municipal de la Mairie de Saint-Germain-lès-Arpajon de fermeture du stade Gaston Cornu.

La rencontre est reportée à une date ultérieure.

COUPE ESSONNE U16

Match n° 24060759 du 17 octobre 2021

Mennecy CS 1 / Athis-Mons USO 1

Lecture de la FMI.

Absence d'Athis-Mons USO 1

La Commission enregistre le forfait d'Athis-Mons USO 1.

Amende réglementaire à Athis-Mons USO.

Frais d'arbitrage à la charge d'Athis-Mons USO.

Match n° 24060777 du 17 octobre 2021

Verrières le Buisson 1 / Draveil FC 1

Demande de Verrières le Buisson de changement d'heure via Footclubs.

Accord de Draveil FC.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende à Verrière le Buisson pour demande tardive.

Lecture de la FMI.

Lecture du rapport d'arbitre. (Remerciements).



Lecture du courriel de Draveil FC 1.

La Commission enregistre le forfait de Verrières le Buisson 1.

Draveil FC qualifié pour le prochain tour.

CHAMPIONNAT U16

FMI NON PARVENUE DU 3 OCTOBRE 2021

D4/B

Etampes FC 3 / Saint Germain Arpajon 1

Reprise du dossier.

FMI débloquée tardivement, le 14 octobre 2021 à 15 h 26.

Amende pour transmission tardive à Etampes FC.

FMI NON PARVENUE DU 10 OCTOBRE 2021

D3/B

Boussy-Quincy FC 1 / Epinay Atlético FC 1

Reprise du dossier.

1^{er} avertissement et amende à Boussy-Quincy pour refus de faire la FMI.

Demande de changement de terrain via Footclubs

Paray FC 2 / Brétigny FCS 4 * D4/A

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Villabé ES 1 / Orsay Bures FC 1 * D3/A

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure via Footclubs

Ste Geneviève Sports 2 / Ris Orangis US 2 * D3/B

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Match n° 23562345 du 24 octobre 2021

Massy 91 FC 2 / Savigny Foot CO 1 * D2/B

Demande de Massy FC 91 de changement de date et d'heure via Footclubs.

Au vu du motif invoqué, la Commission reporte la rencontre au 31 octobre 2021 à 13 h.

Match n° 23555724 du 24 octobre 2021

St Germain Arpajon 1 / SGSSP 2 * D4/B

Arrêté Municipal de la Mairie de Saint-Germain-lès-Arpajon de fermeture du stade Gaston Cornu.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.



CHAMPIONNAT U18

FMI NON PARVENUE DU 10 OCTOBRE 2021

D1

Evry FC 2 / Viry Chatillon ES 2

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

FMI débloquée tardivement, le 18 octobre 2021 à 17 h 34.

Amende pour transmission tardive à Evry FC.

Demandes de changement d'heure via Footclubs

Grigny US 1 / Evry FC 2 * D1

Dourdan sports 1 / Etampes FC 2 * D2/B

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Match n° 23554454 du 17 octobre 2021

Linus Monthléry ESA 1 / Tremplin Foot 1 * D1

En raison d'un match de Coupe Gambardella, la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 23562517 du 24 octobre 2021

Grigny FC 1 / Verrière le Buisson 1 * U18 D2/B

Courriel de la Mairie de Grigny.

La rencontre aura lieu sur le terrain en herbe du Parc des Sports et Loisirs.

COUPE ESSONNE VETERANS

Match n° 24060725 du 17 octobre 2021

Saint Chéron ES 11 / Orsay Bures FC 11

Courriel de Saint Chéron ES, du 15 octobre 2021, à 11 h 27, nous informant du forfait avisé de son équipe.

L'équipe d'Orsay Bures est qualifiée pour le prochain tour.

Match n° 24060732 du 17 octobre 2021

Soisy sur Seine AS 11 / Dourdan Sports 11

Lecture de la FMI.

Absence de Dourdan Sports 11.

La Commission enregistre le forfait de Dourdan Sports 11.

L'équipe de Soisy sur Seine AS 11 est qualifiée pour le prochain tour.

Amende réglementaire à Dourdan Sport.

Match n° 24060733 du 17 octobre 2021

Villiers sur Orge FC 11 / Linas Monthléry ESA 12



Courriel de Villiers sur Orge FC, du 15 octobre 2021, à 11 h 13, nous informant du forfait avisé de son équipe.

L'équipe de Linas Montlhéry ESA est qualifiée pour le prochain tour.

Match n° 24060737 du 17 octobre 2021

SO Vertois 11 / Pers Commune Ste Gen 11

Lecture de la FMI.

Absence de Pers Commune Ste Gen 11.

La Commission enregistre le forfait de Pers Commune Ste Gen 11.

L'équipe de SO Vertois 11 est qualifiée pour le prochain tour.

Amende réglementaire à Pers Commune Ste Gen.

Match n° 24060750 du 17 octobre 2021

Champcueil FC 11 / Soisy S/Ecole US 11

Courriel de Soisy S/Ecole, du 15 octobre 2021, à 09 h 34, nous informant du forfait avisé de son équipe.

L'équipe de Champcueil FC 11 est qualifiée pour le prochain tour.

Match n° 24060752 du 17 octobre 2021

Vert le Grand US 12 / Courcouronnes FC 12

Lecture de la FMI.

Absence de Courcouronnes FC 12.

La Commission enregistre le forfait de Courcouronnes FC 12.

L'équipe de Vert le Grand US 12 est qualifiée pour le prochain tour.

Amende réglementaire à Courcouronnes FC.

CHAMPIONNAT VETERANS

FMI NON PARVENUE DU 10 OCTOBRE 2021

D4/B

Jeunesse Etampoise 12 / Benfica Yerres AS 13

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

1^{er} avertissement et amende à Jeunesse Etampoise pour refus de faire la FMI.

Demande de changement de terrain via Footclubs

Orsay Bures FC 11 / Lissois FC 11 * D2/A

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Orsay Bures FC 11 / Lissois FC 11 * D2/A

Accord de la Commission.



Match n° 23538350 du 17 octobre 2021

Jeunesse Etampoise 12 / Bondoufle AMC 12 * D4/B

Demande de Bondoufle AMC d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre au stade Claude Minier à Etampes.

CHALLENGE +45 ANS

FMI NON PARVENUE DU 17 OCTOBRE 2021

Port. Brétigny 8 / Ulis CO 8

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Amende à Ulis CO pour non connaissance des identifiants.

Match n° 24060868 du 17 octobre 2021

Les Lusitaniens 8 / Villemoisson FC 8

Courriel de Villemoisson FC, du 14 octobre 2021, nous informant du forfait avisé de son équipe.

L'équipe des Lusitaniens 8 est qualifiée pour le prochain tour.

Match n° 24060876 du 17 octobre 2021

Courcouronnes FC 8 / Gif Sfoc 8

Courriel de Gif Sfoc, du 15 octobre 2021, à 13 h 47, nous informant du forfait avisé de son équipe.

L'équipe de Courcouronnes FC 8 est qualifiée pour le prochain tour.

Amende réglementaire pour Gif Sfoc.

+45 ANS

Match remis du 26 septembre 2021 à jouer le 14 novembre 2021

Saint Germain Arpajon 8 / AOP Corbeil 8 * Poule F

Demande de changement de terrain via Footclubs

Soisy sur Seine AS 8 / Ste Geneviève ASL 8 * Poule D

Accord de la Commission.

Match n° 23561612 du 26 septembre 2021

Ulis CO 8 / Port. Ris Orangis 8 * Poule B

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la Feuille de match.

Absence d'Ulis CO 8.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait d'Ulis CO 8.

Amende réglementaire à Ulis CO.



Match n° 23561712 du 24 octobre 2021

St Michel FC 91 9 / Boussy-Quincy FC 8 * Poule C

Courriel de St Michel FC 91.

Arrêté de fermeture de la Mairie de Saint Michel du stade Lucien Simon.

La rencontre est reportée au 14 novembre 2021.

Match n° 23561890 du 24 octobre 2021

Aigle Fertoise 8 / Molières-Pecqueuse 8 * Poule E

Arrêté Municipal de le Mairie de Cerny de fermeture du stade Jean Ségalard.

La rencontre est reportée à une date ultérieure.